



Étude de Programmation du Musée Archéologique

Etude Cœur de Village de Paladru

Réunion Publique

28 janvier 2015

Personnes à la tribune:

Pays Voironnais :

- BRET Jean-Paul, président
- MOREAU Anthony, vice-président à l'aménagement urbain et opérationnel
- MOLLIERE Denis, vice-président à l'action culturelle, à l'animation du PAH et aux équipements culturels et sportifs

Commune de Paladru :

- SEIGLE-VATTE Gérard, maire

Bureau d'étude :

- ALLIMANT Romain, mandataire de l'équipe « cœur de village »

Environ 70 personnes étaient présentes dans la salle.

Objectifs de la réunion publique:

- Information des habitants sur l'avancée des 2 études : étude de programmation du Musée Archéologique et étude d'aménagement du cœur de village de Paladru
- Présentation du diagnostic, du travail fait avec les habitants dans le cadre des ateliers participatifs, des enjeux liés aux 2 études
- Présentation des scénarios d'aménagement travaillés et du scénario préférentiel retenu par le comité de pilotage

I] Déroulé des interventions

Cf. diaporama

1. Accueil par Monsieur le Maire de Paladru

- Présentation des personnes à la tribune
- Remerciement de la mobilisation des différents partenaires et services

2. Introduction par Monsieur le Président du Pays Voironnais

- Rappel du contexte des 2 études et de leur avancée
- Rappel du périmètre de la concertation
- Précision des règles du jeu de la soirée

3. Présentation de Romain Allimant

- Présentation du diagnostic réalisé par l'équipe constituée pour mener à bien l'étude d'aménagement du cœur de village de Paladru : contexte paysager, architectural et urbain, le site du projet, les constats généraux

4. Présentation par des habitants et des élus ayant participé aux ateliers de travail

- Règles du jeu, ce qui a été fait et ce qu'il ressort de chacun des 3 ateliers

5. Présentation de Monsieur Moreau

- Enjeux de l'aménagement pour le cœur de village de Paladru

6. Présentation de Monsieur Mollière

- Enjeux de l'aménagement pour le Musée Archéologique

7. Présentation de Romain Allimant

- Les éléments de composition de la trame urbaine
- Le programme
- Les 4 scénarios travaillés par l'équipe

8. Présentation de Monsieur le Président du Pays Voironnais

- Présentation du scénario qui a retenu la préférence du comité de pilotage : le scénario 1

La relation du Musée au lac est primordiale. Les personnes du ministère de la culture ne peuvent pas imaginer qu'il n'y ait pas une relation évidente avec le lac.

Dans le scénario 3, le Musée est séparé du Lac par un îlot bâti.

Le scénario 1 est privilégié, car il ménage tous les éléments que l'on s'est donné, il valorise également le parc Garot dans sa fonction de centralité. Un espace très ouvert est créé, de la place de la mairie, jusqu'au jardin de ville. Le Musée assure le trait d'union entre l'espace plage et le nouveau centre-bourg. Ce scénario laisse également la possibilité d'étendre, à terme, le Musée sur les parcelles D ou G'. Le Musée est alors directement dans un espace fini, et non pas au milieu des chantiers liés à l'aménagement et à la construction du cœur de village, qui risquent de s'étaler sur plusieurs années. Il occupe une parcelle stratégique dans la composition qui se doit d'accueillir un aménagement de qualité, emblématique et a vocation publique.

9. Conclusion de Monsieur le Maire de Paladru

- Ce qu'il reste à travailler pour affiner le scénario d'aménagement
- Remerciements

II] Questions

Question : Y a-t-il un lien entre les scénarios proposés et le travail fait lors des ateliers participatifs ?

Réponses apportées :

=> Oui, le travail en atelier a alimenté la proposition des scénarios. Les ateliers ont fait ressortir que le Parc Garot est un espace majeur pour la commune (espace public fort, point de rassemblement, point d'attractivité) et que le mur de la gendarmerie doit être supprimé. C'est pourquoi la commune de Paladru a défendu le fait que le Musée ne vienne pas s'implanter sur l'îlot H.

Le scénario proposé (le 1) est un intermédiaire, convenant aux différentes parties. Le Musée est alors un trait d'union entre la plage et le cœur de village. Paladru est un village-rue, il est nécessaire de prévoir un cheminement intermédiaire pour relier la plage au cœur de village qui pourrait accueillir, à terme, de nouveaux commerces. Pour la commune, la descente au petit port est un élément majeur de l'aménagement, il deviendra un chemin piétonnier. L'accès au port pour les voitures se fera à partir du nouveau cœur de village. La route du petit port, entre le chemin des marais et le port, sera réservée aux riverains. Elle continuera à assurer le lien entre la plage de Paladru et le chemin des Marais, jusqu'à la plage de la Véronnière, par un cheminement sécurisé pour les piétons.

Un travail est fait avec l'ensemble des communes du lac.

Les habitants investis dans les ateliers, ainsi que les élus de Paladru sont remerciés.

=> Le scénario 1 permet également de conserver un potentiel de logements plus important.

Question: À quoi correspondent les numéros inscrits sur les propriétés privées ? Est-ce que cela rentre dans une logique d'appropriation par la commune ? Une logique d'expropriation ?

Réponses apportées :

=> Il n'est pas question d'exproprier. Les numéros figurés servent à désigner aisément, par les membres du comité de pilotage, des bâtiments publics ou privés inscrits dans le périmètre de réflexion et qui auront une interrelation forte avec le projet centre-bourg.

Remarque : Le scénario 1 est très bon. Il y a une tentation depuis très longtemps d'exproprier les habitants de ce secteur sur le bord du Lac.

Réponses apportées :

=> Tout le monde est frustré de ne pas pouvoir faire le tour du lac à pied, en vélo. Un projet n'est pas possible aujourd'hui sur Le Pin-Paladru. Le projet s'initie alors de l'autre côté du Lac

=> Les propriétaires riverains peuvent également prendre part au projet, l'objectif est d'avoir une synergie des initiatives, publiques et privées.

Question : Est-ce que les commerçants ont participé ? Ont-ils été invités ?

Réponses apportées :

=> Les commerçants actuels n'ont pas l'intention de se délocaliser.

L'objectif de la commune, aujourd'hui, est d'aménager tout le plateau de la route départementale, devant les commerces, jusqu'à la Truitière, pour une mise en sécurité.

La commune a de la réserve foncière, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut gaspiller les terrains. C'est un formidable atout d'avoir des espaces verts en cœur de village.

La question de la valorisation de la grange est importante : il faut en faire quelque chose, sans y mettre trop d'argent.

=> Le cabinet d'étude informe que les commerçants seront rencontrés un par un dans la prochaine phase de travail.

Remarque : le cheminement piéton, à l'arrière de Rexor sera compliqué à mettre en œuvre : il y a des stockages de produits dangereux dans ce secteur.

Réponses apportées :

=> Le trait représente une volonté de relier le nouveau quartier à la Truitière. L'implantation du cheminement reste à travailler.

Question : Le Pays Voironnais participe financièrement au Musée, participe-t-il également au cœur de village ?

Réponses apportées :

=> Le Pays Voironnais a établi des critères pour justifier son implication dans les projets : cela doit être un véritable lieu de vie, avec un minimum d'équipements, d'activités, pas uniquement du logement. Ce doit être une opération qui va compter à l'échelle du village.

Pour qu'il y ait du commerce, il faut un volontariat de la commune, elle doit être porteuse.

Il est nécessaire d'optimiser les investissements.

Remarque : l'impression que cette même soirée a déjà eu lieu, il y a 20 ans. Sceptique, quelles sont les garanties ?

Réponses apportées :

=> Rien n'est encore gagné. Sans le concours et le soutien du Pays Voironnais, la commune de Paladru ne pourra y arriver. Tous les engagements des partenaires ne sont pas encore actés. Dans les 7-8 mois, si les engagements ne sont pas définitifs, nous saurons à quoi nous en tenir. La partie n'est pas gagnée, mais elle est bien engagée.

=> C'est le seul projet de Musée autour du Lac, porté par le Pays Voironnais, les autres projets étaient portés par d'autres collectivités.

Si une opération 100 % privée est envisagée, elle sera difficilement réalisable. Il est nécessaire que le public y mette la main.

Remarque : le SCoT donne à Paladru un objectif de production de 7 logements par an.

Réponses apportées :

=> Oui, mais il privilégie les opérations structurantes en centre-village, il promeut une nouvelle forme d'urbanisme.

Si le Pays Voironnais s'engage dans un PLU intercommunal, on ne réfléchira plus uniquement à l'échelle de la commune mais plus globalement, à l'échelle du Tour du Lac, par exemple.

Les villes perdent des habitants, la population rurale n'a pas assez d'équipements, il est nécessaire d'avoir une gestion plus rigoureuse du territoire.